



**CONVENTION D'UTILISATION  
DE LA SALLE MULTIFONCTIONS  
Le Minihic sur Rance**

***Entre***

Monsieur le Maire de la Commune de Le Minihic sur Rance

***d'une part,***

***et***

Monsieur le Président ou Madame la Présidente : .....

Association : .....

Téléphone : .....

***d'autre part,***

***il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :***

- L'*organisateur* reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle et s'engage à le respecter et à rendre le bien loué en parfait état.

***Date d'utilisation :*** .....

**Objet précis de l'occupation – Nombre de participants**

OBJET : .....

NOMBRES DE PERSONNES : .....

**Mesures de sécurité :**

L'*organisateur* déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application.

**Assurance :**

L'*organisateur* déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant la période où le local est mis à sa disposition (attestation obligatoire)

Nom :

Numéro de police :

date :

Les dommages sont à déclarer par l'*organisateur* à l'assurance dans les délais prévus dans le contrat.

**Responsabilité :**

L'*organisateur* reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite. L'*organisateur* devra payer tout impôt ou taxe lui incombant (SACEM par exemple) et devra pouvoir le justifier. L'*organisateur* devra se conformer aux prescriptions et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité, le droit du travail, la concurrence et la consommation, de sorte que la commune ne puisse faire l'objet d'aucune poursuite.

Il devra respecter la tranquillité et le repos des voisins sous peine de contravention (art. L 2 212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Exécution de la convention :**

La présente convention peut être dénoncée :

- Par la collectivité locale, à tout moment, pour cas de force majeure dûment constaté ou pour des motifs sérieux tenant à l'ordre public, par lettre recommandée à l'utilisateur.
- Par l'utilisateur pour cas de force majeure, dûment constaté, signifié au Maire par lettre recommandée, si possible dans le délai de cinq jours avant la date prévue pour l'utilisation des locaux.

A défaut et si les locaux ne sont pas utilisés aux dates et heures fixées par les parties, l'utilisateur s'engage à dédommager la collectivité locale gestionnaire des frais éventuellement engagés en vue de l'accueil prévu.

La présente convention peut être à tout moment dénoncée par le Maire, si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans les dispositions contraires aux conditions prévues par cette convention.

**Caution de garantie :**

Une caution de **200 euros** sous forme de chèque, libellé à l'ordre du Trésor Public sera déposée à la mairie en garantie des dommages éventuels.

Fait à

le

L'utilisateur

Avis de M. le Maire

CHÈQUE DE CAUTION

Déposé le :

Par :

N° de chèque :

Banque :